

Le Canada et les Nations Unies

VOICI un sommaire de l'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées depuis la clôture de l'Assemblée générale de décembre 1953. Le mois prochain, nous publierons des notes sur les discussions du Conseil de sécurité au sujet de la question de Palestine, ainsi que sur les délibérations de la Commission des droits de l'homme et du Conseil de tutelle qui ont, l'une et l'autre, siégé à New-York.

Nouvelle convocation de l'Assemblée générale

Avant de s'ajourner, l'Assemblée générale avait adopté, le 8 décembre 1953, une résolution prévoyant qu'elle pourrait être convoquée de nouveau, avec l'assentiment de la majorité des États membres, si: a) de l'avis de la présidente de l'Assemblée générale, l'évolution de la situation en Corée le justifiait, ou b) l'un quelconque des États membres demandait à la présidente de réunir de nouveau l'Assemblée en raison de cette situation.

Le 10 janvier 1954, la présidente faisait connaître aux États membres que, conformément à la résolution de décembre, l'Inde avait demandé une nouvelle réunion de la huitième session de l'Assemblée générale. M^{me} Pandit proposa alors aux États membres de se réunir le 9 février 1954. Vu la responsabilité particulière qui lui incombait à l'égard de la question des prisonniers de guerre, à son double titre de présidente et d'agent exécutif de la Commission neutre de rapatriement, l'Inde était d'avis que l'Assemblée générale devait étudier la question de Corée assez tôt avant la dissolution de la Commission de rapatriement. Elle estimait également que l'état stationnaire des entretiens de Pan Moun Jom préparatoires à la Conférence politique de Corée et l'absence de toute autre mesure propre à aider au règlement de la question coréenne rendaient opportun, nécessaire et urgent un examen de cette question par l'Assemblée.

Pour sa part, le Canada, dont le point de vue fut communiqué au Secrétaire général le 29 janvier, jugeait qu'il n'était pas opportun que l'Assemblée générale se réunît de nouveau le 9 février. Il était possible que les pourparlers relatifs à la Conférence de Corée reprennent à Pan Moun Jom et, au surplus, la Conférence des Quatre Grands à Berlin avait décidé d'inscrire à son ordre du jour les questions d'Extrême-Orient. D'autre part, il ne semblait pas possible, si la session était convoquée de nouveau le 9 février, de restreindre les délibérations au comportement de la Commission neutre de rapatriement quant au problème des prisonniers de guerre. Comme la majorité des membres étaient de cet avis, la session ne fut pas convoquée.

Prisonniers de guerre en Corée

Le 23 septembre 1953, les prisonniers de guerre en Corée qui avaient manifesté leur intention de résister par la force au rapatriement, furent remis par les deux parties intéressées à la Commission neutre de rapatriement, composée de l'Inde, de la Pologne, de la Suède, de la Suisse et de la Tchécoslovaquie. Les troupes de garde furent fournies exclusivement par l'Inde, dont le représentant, le général Thimayya, était président et agent exécutif de la Com-